Le Clos du Merisier a vu le jour en juillet à Cossonay

La commune de Cossonay, propriétaire d'une parcelle située dans le quartier des Chavannes, a choisi de remédier à la pénurie de logements protégés. Pour ce faire, elle a divisé son terrain dans le but d'octroyer à la Coopérative PrimaVesta un droit distinct et permanent de superficie (DDP) d'une durée de 70 ans.

La Coopérative Primavesta vient d'achever un nouveau bâtiment de 4 niveaux comprenant 41 logements protégés, certifié Minergie®. Les locataires ont emménagé dès le 1er juillet 2018. Le «Clos du Merisier» offre aux étages une buanderie et un espace de rencontre favorisant les contacts et l'aide entre les résidents. Le rez-de-chaussée comprend des logements, une salle communautaire, ainsi que les locaux du centre médico-social (CMS). Des potagers surélevés verront le jour afin de permettre aux futurs locataires de cultiver leurs fruits et légumes à leur guise et en toute convivialité. Ces logements viennent combler la volonté de la commune de Cossonay qui, en introduction dans son bulletin d'information Coss Info, explique la volonté de construire depuis plusieurs années des appartements protégés.

Chez soi

Bail, clé, boîte aux lettres permettront l'indépendance de chaque résident. Evidemment, les appartements répondent à des normes pratiques en adéquation avec les besoins de chacun. Ces appartements protégés sont aisés d'accès, ils disposent d'un ascenseur et l'équipement de la salle de bain et de la cuisine est adapté.

Leur objectif est d'aider les aînés à vivre «chez eux» le plus longtemps possible et d'avoir une vie sociale positive et enrichissante, dans un encadrement sécurisant, avec notamment la présence d'un interphone à l'entrée de l'immeuble et la possibilité de se raccorder à un système d'appel d'urgence.

La référente sociale est au centre du dispositif, avec un cahier des charges spécifiques pour permettre la bonne intégration des nouveaux locataires. La référente facilitera également les contacts sociaux et offrira des activités à la salle communautaire (discussions, gym douce, repas, jeux, séances d'information) ou à l'extérieur (excursions, repas). Elle assurera les liens avec les proches, la gérance et le centre médico-social (CMS).

Loyers modérés

De par ses statuts, la Coopérative PrimaVesta a pour but de fournir à ses membres des logements à loyers modérés et de les conserver. Elle vise à offrir des logements pour toutes les couches de la population, mais plus particulièrement pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite.

La construction de logements protégés demande un savoir-faire spécifique, ainsi qu'une méthodologie particulière. Ceci d'un point de vue technique, mais également dans la gestion administrative des immeubles. La coopérative a acquis ce savoir-faire depuis plus d'une dizaine d'années de développement de ce type de logements. Actuellement, elle a construit près de 200 appartements protégés sur le territoire vaudois.

Le projet Le Clos du Merisier à Cossonay est exemplaire et il répond à un réel besoin. Car la Suisse compte toujours plus de seniors, qui sont ouverts à de nouvelles formes d'habitat leur permettant de rester chez eux aussi longtemps que possible et même jusqu'à un âge avancé. La Confédération soutient cette évolution à travers l'action de plusieurs offices chargés directement ou indirectement des questions ayant trait à la vieillesse dans notre pays. De son côté, la Coopérative Primavesta a le soutien de l'Etat de Vaud, qui lui accorde des prêts sans intérêts remboursables sur 20 ans. La coopérative a également signé une convention avec l'Etat, pour que les bénéficiaires de prestations complémentaires puissent être remboursés des frais d'encadrement sécurisant.

>> www.primavesta.ch